

# Lycéen ? Apprenti ?

La carte Génération #HDF  
vous offre des aides  
et de nombreux avantages !

De nombreux  
avantages  
jusqu'à  
200 €\*

Demandez-la vite



\* 200 € pour les  
apprentis en 1<sup>re</sup> année  
100 € pour les 2<sup>nd</sup>  
55 € pour les 1<sup>er</sup>  
et Terminales.

# GÉNÉRATION #HDF

[www.generation.hautsdefrance.fr](http://www.generation.hautsdefrance.fr)

Retrouvons-nous sur



POUR TOUTES  
INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel  
gratuits



Région  
Hauts-de-France

## PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Oui, si vous êtes lycéens (hors BTS) ou apprentis en première année de formation.

## QUELLES AIDES LA CARTE GÉNÉRATION #HDF M'OFFRE-T-ELLE ?

- Pour les lycéens, une allocation de 100 € la première année et 55 € les années suivantes pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipements nécessaires à votre scolarité. Le porte-monnaie "manuels et équipements" est utilisable dès la validation ou revalidation de la carte et jusqu'au 30 avril 2022.
- Pour les apprentis en première année de formation, une allocation de 200 € pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipement professionnel, à utiliser dans les 6 mois à compter de la validation ou la revalidation de la carte.

## COMMENT OBTENIR MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Connectez-vous sur

- L'application Génération #HDF ou sur
- [generation.hautsdefrance.fr](https://generation.hautsdefrance.fr)

**Attention ! Votre carte ne vous sera adressée qu'après la validation de votre inscription par votre établissement.**

## J'AI DÉJÀ UNE CARTE GÉNÉRATION #HDF

Communiquez votre numéro de carte à votre établissement qui procédera à la mise à jour de votre inscription et activera vos droits pour l'année en cours. Vous gardez votre carte tout au long de votre scolarité. Seuls vos droits sont mis à jour lorsque vous changez de statut ou d'établissement.

## OÙ ET COMMENT UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

- En présentant votre carte au partenaire de votre choix\* qui effectuera une transaction en ligne ou avec un terminal de paiement dédié.
- En effectuant, via votre espace personnel, un paiement ou un prépaiement en ligne au partenaire de votre choix si celui-ci accepte ce mode de règlement.

\* Retrouvez la liste des Partenaires sur votre espace personnel ou sur [generation.hautsdefrance.fr](https://generation.hautsdefrance.fr)

**Pour toutes questions relatives à la carte Génération #HDF, rendez-vous sur la foire aux questions du site [generation.hautsdefrance.fr](https://generation.hautsdefrance.fr)**

# GÉNÉRATION #HDF

[www.generation.hautsdefrance.fr](https://www.generation.hautsdefrance.fr)

Retrouvons-nous sur



Région  
Hauts-de-France